



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°16 du 12 décembre 2003

Spécial Comptes-Rendus

Sommaire

pages

Action INSERM du 10 décembre 2003

Communiqué de presse et initiatives prises	3
Déclaration de l'intersyndicale INSERM au Conseil d'Administration (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT-INSERM, SNIRS-CGC, CFTC)	4
Lettre à la Présidente du CA de l'INSERM A propos de SAFIr	4
Lettre Ouverte au D G INSERM, après le jury d'admission CR 2003	5
Dernière Info du Conseil Scientifique INSERM : recrutements CR1/CR2 2004	6

Info sur les Concours Chercheurs 2004 CNRS	6
--	---

Un appel à poursuivre l'action	2
--------------------------------	---

- Au CNRS à l'occasion du CA le 19 décembre
- Dans la recherche et l'enseignement supérieur en janvier



Appel aux chercheurs, aux ITA et aux doctorants

Poursuivons l'action !

A la suite des actions des 14 novembre et 5 décembre, le Gouvernement a été contraint à s'engager à verser aux EPST les crédits dus au titre de l'année 2002 selon le calendrier suivant :

En 2004 :

- 119 millions d'€ au CNRS
- 12,5 millions d'€ à l'INSERM
- l'intégralité de l'arriéré à l'INRA.

En 2005 :

- 59 millions d'€ au CNRS.
- rien pour l'INSERM !

NOUS SOMMES LOIN DU COMPTE !

Le budget 2004 reste très largement insuffisant.

La précarisation de l'emploi s'accroît.

Des projets désastreux pour le CNRS sont à l'étude, concernant la recherche, les financements et les modes de gestion de l'établissement, pour une application dans un avenir très proche.

Le Ministère, avec le Gouvernement, rejette toute idée de négociation sur les revendications des personnels concernant l'emploi, les carrières et les salaires.

NOUS DEMANDONS :

- le versement immédiat au CNRS et aux autres ESPT de tous les crédits 2002 non attribués,
- le rétablissement de l'ensemble des postes de titulaires supprimés dans les EPST,
- la transformation immédiate des CDD en postes de titulaires,
- le rétablissement des 300 allocations de recherche supprimées.

Nous rejetons tout projet qui viserait à affaiblir la recherche scientifique publique et le statut de titulaire des personnels.

Le SNTRS-CGT s'adresse aux autres organisations syndicales de la recherche publique et de l'université afin de décider avec elles d'actions sur l'ensemble des revendications, en particulier :

- un RASSEMBLEMENT le 19 décembre 2003 à 13 heures 30 au siège du CNRS, à l'occasion de la tenue du Conseil d'Administration qui va voter les répartitions budgétaires de l'organisme pour 2004 ;

- une ACTION NATIONALE UNITAIRE de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le courant du mois de janvier 2004.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS GAGNER !

TOUS AU SIEGE DU CNRS

3, RUE MICHEL ANGE, PARIS 16^e

(métro : Michel Ange Auteuil)

LE VENDREDI 19 DECEMBRE 2003

à 13 heures 30

et auprès des délégations régionales

Action INSERM du 10 Décembre 2003 à Paris

A l'occasion du vote du budget 2004 au Conseil d'Administration

COMMUNIQUE DE PRESSE

BUDGET 2004 :

Le Conseil d'Administration de l'INSERM du 10 décembre 2003 reste sourd à la forte mobilisation des personnels et des jeunes chercheurs !

L'ACTION DOIT CONTINUER !

A l'appel de l'intersyndicale INSERM (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT-INSERM, SNIRS-CGC, CFTC) plus de 300 personnels chercheurs, ITA, jeunes doctorants et post-doctorants se sont rassemblés devant le siège de l'INSERM à Paris (50 à Bordeaux, 50 à Toulouse...) le mercredi 10 décembre 2003 à l'occasion du vote du budget primitif 2004 au Conseil d'Administration pour manifester leur colère face :

- à la stagnation des crédits pour 2004,
- au non remboursement de la totalité des crédits 2002 « bloqués » (seulement 12,5 Millions d'euros seraient versés sur les 24 Millions d'euros dus !),
- à la situation catastrophique des recrutements 2004 :
 - seulement 30 postes de jeunes chercheurs CR1-CR2, soit moitié moins qu'en 2003, ce qui veut dire que 6 Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) sur 9 n'auront aucun poste de recrutement CR2,
 - seulement 76 postes d'ITA au lieu de 91 en 2003, ce qui va se traduire par une baisse d'un tiers des promotions et donc accentuer encore plus le blocage des carrières des ITA.
- au gâchis tant humain que financier (10 Millions d'euros « perdus » sur les crédits 2003) généré par la mise en place du progiciel de gestion SAFIr.

Le Conseil Scientifique de l'INSERM avait manifesté majoritairement son mécontentement devant cette situation lors du vote de la répartition des recrutements chercheurs 2004 le lundi 8 décembre 2003 (16 refus de vote, 7 non, 1 abstention et un seul oui). Au CA INSERM du 10 décembre 2003, malgré cette forte mobilisation, seuls les élus des personnels ont voté contre ce budget !

Le Téléthon vient de rapporter 95 Millions d'euros en 2003, soit

exactement le montant des crédits de soutien de base pour toutes les unités INSERM en 2004. La présidente de l'AFM a déclaré que « cet argent collecté ne se substitue pas à la recherche publique ». Pourtant, Monsieur Eric MOLINIE, ancien président de l'AFM et Monsieur Henri PUJOL, président de la Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC) membres nommés au CA INSERM, ont voté sans état d'âme ce budget 2004. Que peuvent penser les millions de donateurs du Téléthon, des associations contre le cancer devant une telle duplicité des dirigeants de ces associations caritatives ?

Ce vote met en péril l'avenir de nombreux jeunes chercheurs en situation précaire et affaiblit considérablement la place de l'INSERM dans la compétitivité internationale dans le domaine de la recherche biomédicale et en santé, pourtant affichée comme une priorité par nos dirigeants !

Le SNTRS CGT appelle les personnels et les jeunes chercheurs à continuer l'action, à faire connaître par tous les moyens leur colère (pétitions, motions dans les labos, les services, les ADR) auprès du Ministère et de la Direction Générale de l'INSERM pour exiger immédiatement :

- le versement intégral des 24 millions d'euros de crédits 2002,
- le recrutement de 24 CR1-CR2 au lieu des CDD prévus permettant un recrutement de jeunes chercheurs dans toutes les disciplines (CSS),
- une augmentation sensible des recrutements ITA et un plan exceptionnel de transformation d'emplois,
- le déclenchement d'un audit externe sur la mise en place du progiciel SAFIr.

Villejuif, le 11 décembre 2003

Actions du 10 décembre 2003 en Province ...

50 à TOULOUSE :

Suite à l'initiative intersyndicale des sections locales du SNTRS-CGT, du SGEN-CFDT et du SNCS FSU, une cinquantaine de chercheurs, ITA et étudiants se sont retrouvés devant l'ADR 4 à Purpan pour protester contre les restrictions budgétaires et de postes à l'INSERM. Une motion a été signée par l'ensemble des présents. Une délégation a ensuite été reçue par Mireille Blanc (ADR) afin de faire remonter l'information au siège de l'INSERM où le budget était discuté par le Conseil d'Administration.

50 à BORDEAUX :

Le rassemblement de cet après-midi a rassemblé une cinquantaine de personnes dans le Hall de l'AD. Il a été rédigé un petit texte (joint) remis à Mme Chartier (ADR) pour transmission à MM. Bréchet et Douchin.

Motion :

Les personnels des Unités INSERM de Bordeaux se sont

rassemblés le mercredi 10 décembre 2003 à 14 heures dans le Hall de l'ADR pour manifester leur très forte émotion et leur indignation aux vues des nouvelles mesures sur les projets de recrutement et de budget annoncés récemment par la direction de l'INSERM.

Exemple:

Chercheurs:

30 postes en tout pour 2004 au lieu de 76 en 2003, beaucoup de commissions n'auront aucun poste en CR2

24 postes en CDD seront créés, postes précaires, sans que les critères d'attribution ne soient définis (rôle des commissions).

ITA

76 postes pour 2004, 91 en 2003

Non seulement cette situation est dramatique pour les jeunes candidats en recrutement actuel, mais elle compromet de façon gravissime l'avenir de la Recherche en France.

DECLARATION de l'INTERSYNDICALE INSERM

(SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT-INSERM, SNIRS-CGC, CFTC)

lue au Conseil d'Administration de l'INSERM du 10 décembre 2003

(vote du budget primitif 2004)

Mesdames, Messieurs,

En tant que délégués des organisations syndicales représentatives à l'INSERM, nous sommes là pour vous exprimer, avec l'ensemble des personnels mobilisés ici et en province, notre révolte devant la situation budgétaire, contradictoire au discours officiel. En effet, nous ne constatons pas que l'Etat fasse de la recherche une de ses priorités, et certainement pas son soutien à l'INSERM.

Obnubilé par son désir de réduire les effectifs des fonctionnaires, le gouvernement supprime de nombreux postes statutaires dans les organismes de recherche. L'INSERM va perdre 32 postes de chercheurs et 30 d'ITA. Ce sont des postes CDD qui sont créés, alors qu'il y a déjà trop de personnels de statut précaire dans nos laboratoires et dans l'administration. Mais ces CDD ne compenseront pas le besoin en personnels statutaires. Ceux-ci sont indispensables pour assurer la continuité, pour pouvoir prendre des risques dans les domaines innovants et non encore reconnus, pour assurer correctement les missions du service public.

Or les recrutements de chercheurs prévus pour 2004 ne sont que de 12 CR2 et 18 CR1. Si on en reste là, et selon la proposition faite par le Directeur Général au Conseil Scientifique, 6 CSS/9 n'auront aucun poste de CR2, les 2 CT cancer et génétique et 1 CSS n'auront aucun poste de CR1. Devant cette situation désastreuse, le Conseil Scientifique a refusé d'entériner la proposition du Directeur Général.

Comment, avec ce nombre ridicule de postes, pouvons-nous espérer voir les jeunes accepter de galérer en thèse puis en post-doctorat dans nos laboratoires et faire revenir les Post-doctorants de l'étranger ?

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à nous inquiéter de cette situation, elle est aussi dénoncée par le Commissaire Européen à la Recherche.

Alors que nous avons un besoin fort d'augmenter nos forces dans les laboratoires, il ne va y avoir que 76 recrutements d'ITA. Là encore, c'est complètement méconnaître la situation tendue des services et des laboratoires. La faiblesse des recrutements de titulaires va encore aggraver le blocage des carrières.

Qu'en est-il du financement de l'INSERM ? Après le non-versement de reliquat de crédits de 2002, l'annulation de crédits

en 2003, le budget qui est présenté est manifestement encore une régression.

En 2003, malgré l'arrêt de certains programmes, l'Institut n'a pas pu respecter ses engagements : la dotation des laboratoires a été diminuée, la politique d'accueil de chercheurs étrangers a été arrêtée, les chercheurs sur postes Avenir n'ont pu obtenir, contrairement au contrat, ni leur poste vert ni la totalité de leur dotation. Les crédits de 2004 ne permettront pas de rattraper le retard de 2003. Il ne faudrait pas, en plus, que les difficultés de gestion engendrées par SAFIr aggravent la situation budgétaire en 2004.

La création d'un Fonds des Priorités de la Recherche et des Fondations publiques, avec des recettes hypothétiques et aléatoires, fera dépendre encore plus la recherche publique de la bonne volonté des donateurs, alors que déjà les laboratoires de l'INSERM dépendent de ressources extérieures pour plus de 50 % de leurs crédits de fonctionnement. Avec les autres mesures de financement incitatif, c'est donner beaucoup trop de poids aux financements sur programmes.

Enfin, nos salaires et carrières sont bloqués : nos salaires de base et nos carrières doivent être revalorisés, nous ne devons pas avoir à mendier et orienter nos recherches en fonction de qui pourra nous octroyer des compléments, comme des primes et les Contrats d'Interface, maintenant cités comme exemple de salaire au mérite dans la fonction publique. Ce n'est pas notre conception du service public de la recherche.

Le budget présenté pour l'INSERM en 2004 n'est pas digne du soutien que la France devrait apporter à un organisme qui n'a pas, loin de là, à rougir du niveau et des résultats des recherches qui y sont développées.

Nous exigeons immédiatement que :

- tous les postes CDD prévus au budget 2004 soient transformés en postes statutaires

- le versement intégral des 24 Millions d'Euros dus par l'Etat au titre du budget 2002.

Nous demandons donc, en conséquence, à chaque administrateur de mesurer la responsabilité qu'il prendrait à voter un budget aussi catastrophique pour la recherche médicale et en santé.

Paris le 26 novembre 2003

LETTRE à la Présidente du CA de l'INSERM

A propos de SAFIr

Les représentants élus des personnels au Conseil d'Administration souhaitent vous demander d'inscrire à l'ordre du jour du CA de l'INSERM du 10 décembre 2003 une présentation du **bilan de la gestion des crédits INSERM 2003 par le progiciel de gestion SAFIr et de l'état de fonctionnement de ce progiciel un an après sa mise en service :**

1°) Lors de notre dernière réunion, nous avons attiré l'attention de la Direction Générale sur les blocages considérables de crédits qui sont occasionnés par les dysfonctionnements de SAFIr.

A Madame la Présidente du Conseil d'Administration de l'INSERM,

Monsieur Douchin s'est montré, comme d'habitude, rassurant en affirmant que ces blocages ne concernaient que 1% des commandes. Nous savons tous (et vous-même qui dirigez une Unité ne pouvez donc pas l'ignorer) que le phénomène est beaucoup plus général, tant en nombre de commandes qu'en pourcentage des crédits des Unités en raison notamment :

- de l'impossibilité de récupérer les crédits de commandes non totalement honorées par les fournisseurs (notamment commandes prévisionnelles annuelles)

- des erreurs de SAFIr, bloquant souvent pour une commande des montants de crédits sans rapport avec leur montant réel,
- de l'impossibilité pour les unités à avoir une synthèse juste et en temps réel des commandes et factures par clé comptable, donc impossibilité de connaître et d'utiliser les crédits disponibles avec exactitude (en particulier pour prévoir les 2 prochains mois où il ne sera plus possible de passer de commandes).

Ainsi, ces blocages techniques vont à eux seuls occasionner des reports considérables, sur lesquels il est indispensable que nos Ministères soient alertés dès notre réunion du 10 décembre 2003.

2°) Plus largement, il convient de faire le **bilan de la mise en place de SAFIr en 2003** : les conséquences des multiples difficultés voire incapacités de son fonctionnement sur la vie des unités et de l'administration de l'Institut donc sur la place de l'INSERM dans la compétition scientifique internationale, enfin faire le bilan financier de cette opération.

Par ailleurs, quels moyens supplémentaires faut-il mettre pour que cette situation de non fonctionnement soit enfin rapidement résolue?

Notre objectif est qu'un tel bilan devant les administrateurs de l'INSERM puisse servir à éviter que se reproduise ce gâchis considérable en terme de coût et de conditions de travail de tous les personnels (administratifs et personnels des laboratoires), notamment lors du passage à SAFIr2 prévu à l'occasion de la réforme budgétaire en 2005.

La réalisation d'un audit externe de SAFIr peut-elle être une solution ?

Nous vous demandons qu'un premier bilan de SAFIr soit présenté aux administrateurs lors de notre réunion du 10 décembre, ce qui devrait être possible puisque ce sera le moment de la clôture de l'exercice comptable, même si l'analyse complète ne sera disponible qu'en 2004.

Nous sommes disposés à vous rencontrer avant le prochain CA ou bien à répondre à vos éventuelles remarques.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean KISTER

Elu SNTRS CGT

Jean Yves PICARD

Elu SNCS FSU

Annie BACHELOT et

Catherine VAQUERO

Elues SGEN-CFDT-Inserm

Danièle GOUDOU et

Renaud CHARLET DE SAUVAGE

Elus SNIRS CGC

Et avec le soutien de la CFTC Inserm, non représenté au CA.

Lettre Ouverte au Directeur Général de l'INSERM Après le jury d'admission CR 2003

le 9 Décembre 2003

Monsieur le Directeur Général,

Les Organisations syndicales représentatives à l'INSERM tiennent à attirer votre attention sur le malaise qui s'installe au sein des Commissions Scientifiques Spécialisées, Transversales et d'Emergence, du fait des très nombreuses modifications des classements des candidats admissibles aux concours des Chargés de Recherche par le jury d'Admission.

Au moment où les données budgétaires INSERM, et notamment les chiffres de recrutement en 2004 sont enfin connues, on a peine à imaginer l'état d'esprit de jeunes scientifiques qui ont eu pendant 6 à 8 mois de très bonnes raisons de penser qu'ils allaient être recrutés en 2003, et qui se retrouvent aujourd'hui au mieux en liste complémentaire, en sachant que la commission devant laquelle ils se sont présentés n'aura peut-être en 2004 aucun poste CR2 ou CR1, et au maximum deux postes de CR2 ou CR1. Est-ce comme cela que nous allons redonner le moral aux jeunes en formation ? Que deviennent les discours sur l'attrait de la recherche et les solutions préconisées pour favoriser le retour des post-doctorants de l'étranger ?

La composition des jurys d'admissibilité couvre un large éventail de compétences, avec souvent plusieurs représentants de chaque spécialité. Par ailleurs, ceux-ci examinent en profondeur les dossiers (chaque rapporteur analyse un nombre limité de dossiers), auditionnent les candidats, testent leur réactivité et leur capacité à défendre leur projet. Enfin, les décisions des jurys d'admissibilité résultent d'un examen contradictoire, parfois prolongé, des mérites comparés des candidats, et les classements sont établis consensuellement. Leurs décisions sont donc fortement motivées. A l'évidence le Jury d'Admission, par sa composition restreinte, au sein duquel chaque discipline n'est souvent représentée que par une seule personne, n'est pas en mesure d'effectuer un travail aussi approfondi, ne serait-ce que par le nombre de dossier dont chaque membre est rapporteur.

Seul le manque de postes au recrutement ne permet pas de recruter tous les candidats qui l'auraient mérité. Les membres des CSS siégeant en jury d'admissibilité en sont conscients et leur choix prend en compte ce paramètre. Même si les textes réglementaires font que le Jury d'Admission existe et qu'il est souverain pour prononcer les recrutements, son rôle n'est pas d'établir un classement ex nihilo à partir de dossiers présélectionnés qui lui seraient fournis sans ordre de préséance, ni de rebattre les cartes, mais bien de vérifier que les jurys d'admissibilité n'ont pas commis d'erreurs grossières, d'injustices, n'ont pas cédé à la pression de lobbies disciplinaires, ou fait de l'autodistribution. Pratiquer autrement c'est porter une grave atteinte à la crédibilité des jurys d'admissibilité. Au cours de précédentes mandatures, la non prise en compte des avis et décisions des Instances Scientifiques a toujours été très mal ressentie et désavouée par la communauté des chercheurs et ITA. Les décisions récentes du jury d'admission, jointes au fait que de nombreuses évaluations échappent maintenant aux Commissions Scientifiques Spécialisées de l'Institut (e.g. celles des jeunes chercheurs sur postes précaires) aboutit à marginaliser et déconsidérer les travaux de ces dernières. C'est une remise en cause de l'évaluation nationale comparative par des pairs représentatifs de la communauté, garante de la qualité du travail de recherche à l'INSERM.

Nous vous demandons donc très solennellement, Monsieur le Directeur Général, en accord avec l'esprit des textes réglementaires, de veiller à ce que le travail des Instances Scientifiques de l'INSERM, sur la base duquel vous prenez vos décisions, pour les concours comme pour l'évaluation des structures, soit respecté.

Les organisations syndicales :

SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, CFTC

Dernière Information du Conseil Scientifique INSERM

Lundi 8 décembre 2003

RECRUTEMENT CHERCHEURS CR1/CR2 2004 :

les jeunes chercheurs doctorants et post-doctorants bloqués à la porte de l'INSERM !

Le Conseil Scientifique devait procéder à la répartition des postes de CR1 et de CR2 pour le recrutement 2004 entre les 9 Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS), les 2 Commissions Transversales Cancer et Génétique (CT) et les 5 Commissions d'Emergence (CE) avec SEULEMENT 12 postes de CR2 et 18 postes de CR1 au budget 2004 !!

Comme prévu, 6 CSS sur 9 n'auront aucun poste de CR2 et 1 CSS et les 2 CT Cancer et Génétique n'auront pas aucun poste CR1 au recrutement en 2004 : pour ces disciplines, les jeunes doctorants et post-doctorants attendront ... !! Ou bien ils iront voir ailleurs après des années d'études (Thèse), de

précarité (post-docs) !!

La grande majorité des membres du Conseil Scientifique de l'INSERM a refusé cette situation de pénurie qui remet en cause le recrutement de jeunes chercheurs et donc l'avenir de la recherche scientifique dans de nombreux domaines, certains étant pourtant dans les « priorités » du gouvernement et de la Direction de l'INSERM, comme le cancer !!

Le vote du CS est clair : 16 REFUS de vote, 7 NON, 3 Abstention, et 1 seul OUI !!

Tableau de la répartition des postes CR1/CR2 pour 2004 :

CSS	Thèmes	Postes CR1	PostesCR2	CSS	Thèmes	Postes CR1	PostesCR2
1	Microbiologie et maladies infectieuses	2	0	8	Neurosciences et organes des sens	2	2
2	Immunologie, inflammation, onco-hématologie	2	0	9	Métabolisme, nutrition, toxicologie	2	0
3	Santé publique, environnement, systèmes de soins	2	0	CT1	Cancer	0	2
4	cardiovasculaire et respiratoire, muscle, ...	2	0	CT2	Génétique	0	2
5	Systèmes épithéliaux normaux et cancéreux	2	1	CE3	Psychiatrie	1	0
6	Régulations hormonales	2	0	CE4	Biothérapie	0	1
7	Sciences des techniques appliquées à la médecine	0	2	CE5	Chirurgie	1	0
				CE6	Reproduction	0	1
				CE7	Interface chimie-biologie	0	1
				Total		18	12

Les concours chercheurs 2004 CNRS

Ci-dessous vous trouverez le tableau des emplois de titulaires chercheurs mis au concours.

Rappel :

Le décret n° 2003-1113 du 24 novembre 2003 institue une condition d'âge dérogatoire pour les concours d'accès au grade de chargé de recherche de 2ème classe. En application de cette disposition transitoire, valable pour les seuls concours ouverts au titre de l'année 2004, les candidats nés à partir du 1er janvier 1971 seront admis à concourir.

Pour connaître la répartition par thèmes, disciplines ou groupes de disciplines, vous pouvez consulter le site du CNRS :

<http://www.sg.cnrs.fr/drchercheurs/concoursch>

Section	DR1	DR2	CR1	CR2	Total
1	1	4		11	16
2		3	2	5	10
3		6	1	7	14
4		4	3	5	12
5		4	2	5	11
6		4	1	6	8
7		6	3	14	23
8		5	2	7	14
9		4	1	4	9
10		7		9	16
11		4	2	3	9
12		4	3	5	12
13		3	1	4	8
14		4	3	4	11
15		6	1	5	12
16		4	1	6	11

Section	DR1	DR2	CR1	CR2	Total
17		4	2	6	12
18		5	2	6	13
19		6	2	6	14
20		5	1	7	13
21		4	3	7	14
22		3	4	4	11
23		6	4	6	16
24		4	3	4	11
25		4	3	5	12
26		4	2	5	11
27		4	2	4	10
28		3	3	4	10
29		5	2	5	12
30	1	3	4	5	13
31		3	2	2	7
32		3	2	4	9

Section	DR1	DR2	CR1	CR2	Total
33		3	3	1	7
34		3	2	3	8
35		3	2	3	8
36		2	1	3	6
37		3	1	4	8
38		2	2	2	6
39		3	1	3	7
40		2	2	3	7
41		1			1
CID43		2	3	2	7
CID44		2	2	2	6
CID45		2	3	2	7
CID46		2	2	3	7
CID47		2		2	4
Total	2	170	91	213	476

Dans l'arrêté publié au JO du 10 décembre il y a un oubli : il manque le concours 06/02 en section 06 (3 DR2). Le tableau ci-dessus intègre l'ensemble des postes mis au concours.